

24.01.2007 – 13:08 Uhr

Association du personnel de la Confédération: Départ raté pour le nouveau système salarial

Berne (ots) -

Une fois de plus, le Conseil fédéral a violé les règles les plus élémentaires du partenariat social. L'APC s'indigne de ses décisions en matière de politique du personnel.

Alors que des pourparlers avec le conseiller fédéral Merz sur un nouveau système salarial dans l'administration fédérale sont prévus le 30 janvier 2007, le Conseil fédéral délègue de larges compétences aux départements en matière de gestion des ressources humaines. Le patron du personnel, le conseiller fédéral Merz, tord ainsi le cou à une politique salariale équilibrée de l'employeur Confédération!

Le Conseil fédéral a, avec effet immédiat, élargi les compétences des départements en ce qui concerne l'évaluation des fonctions. Il a pour ce faire modifié l'ordonnance du personnel de la Confédération, une fois de plus sans consulter les associations du personnel.

Cette décision (délégation de compétences pour les salaires jusqu'à 180'000 francs) supprime dans les faits l'équité de traitement salarial entre les départements. Elle a des conséquences dommageables tant pour le système salarial actuel que pour le futur système salarial.

Le Conseil fédéral compromet par son attitude l'entrée en matière des syndicats sur le projet de nouveau système salarial. De l'avis de l'APC, il ouvre toute grande la porte à l'arbitraire.

On comprend que les départements accueillent favorablement cette décision. Celle-ci se traduit par la création d'un marché du travail interne qui n'est dans l'intérêt ni des employés, ni des contribuables et qui est contraire également aux avis des experts.

Contact:

Pierre-André Tschanz
secrétaire APC
Tel.: +41/79/455'22'44

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007205/100523333> abgerufen werden.